

19 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 19 juin 2023, à 20 h 4.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire Claude Bergeron, conseiller Sébastien Lebel, conseiller Jacques Loiselle, conseiller

Est absent: M. Yves S. Bergeron, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière, Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et Manon Gauthier, directrice des loisirs, des sports et des espaces verts.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

114-06-23 <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Adoption Règlement n° 598 sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions;
- Adoption Règlement no 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 232 000 \$ pour l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Présences et quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Période de questions de l'auditoire
- 5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.
- 6. Administration:
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de mai 2023;
 - 6.2 Directrice générale Statut de cadre permanent;
 - 6.3 Dépôt État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant et de l'exercice précédent;



- 6.4 Dépôt État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant prévisionnel et du budget de l'exercice;
- 6.5 Dépôt Rapport financier audité du 31 décembre 2022;
- 6.6 Dépôt Rapport du maire sur le rapport financier et sur le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022.
- 7. Sécurité publique
 - 7.1 Nomination des personnes responsables Règlement 570 sur les animaux à Ville-Marie.
- 8. Transport
- 9. Hygiène du milieu
- 10. Santé et bien-être
- 11. Urbanisme et développement du territoire
 - 11.1 Développement Demande d'aide financière Fonds pour accélérer la construction de logements FACL-SCHL.
- 12. Loisirs et culture
 - 12.1 Dépôt Rapport de gestion contractuelle Loisirs et culture.
- 13. Divers
- 14. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Une question concernant l'achat de stèle radar afin de sensibiliser les automobilistes qui entre dans la Ville à des vitesses supérieures à la limite permise.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

116-06-23 6.1 Approbation des comptes du mois de mai 2023

Il est proposé M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de mai 2023, s'élevant à 130 481,34 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 117 726.62 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de mai 2023 s'élevant à 315 409,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

117-06-23 6.2 <u>Directrice générale – Statut de cadre permanent</u>

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Mme Karine Demers à titre de directrice générale est terminée;

CONSIDÉRANT QUE les tâches qui lui ont été attribuées ont été accomplies avec professionnalisme;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités qui lui ont été confiées ont été totalement assumées;

CONSIDÉRANT QUE Mme Demers a répondu aux attentes du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'évaluation technique de Mme Demers;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la permanence de Mme Karine Demers au poste de directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

118-06-23 6.3 <u>Dépôt – État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant et de l'exercice précédent</u>

Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant et de l'exercice précédent, tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-06-23 6.4 <u>Dépôt – État comparatif de revenus et dépenses de l'exercice courant prévisionnel et du budget de l'exercice</u>

Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant prévisionnel et du budget de l'exercice, tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



120-06-23 6.5 <u>Dépôt – Rapport financier audité du 31 décembre 2022</u>

Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose le rapport financier audité pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-06-23 6.6 <u>Dépôt – Rapport du maire sur le rapport financier et sur le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022</u>

Le maire, M. Martin Lefebvre, dépose son rapport aux citoyens relativement aux faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

122-06-23 7.1 <u>Nomination des personnes responsables – Règlement 570 sur les</u> animaux à Ville-Marie

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 6 avril 2021 du règlement n° 570 sur les animaux à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer des responsables pour le suivi et l'application dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER la direction générale de la Ville de Ville-Marie, Mme Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, comme personnes responsables du règlement et de son application.

DE NOMMER l'organisme Le Refuge pour Animaux du Témiscamingue comme responsable, également, de l'application du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

Sans objet.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.



10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

123-06-23

11.1 <u>Développement – Demande d'aide financière – Fonds pour accélérer la construction de logements – FACL-SCHL</u>

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (Canada), la Ville de Ville-Marie désire déposer une demande d'aide financière au Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL);

CONSIDÉRANT QUE le programme incitatif est administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action a été déposé aux membres du conseil pour étude;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action proposé indique les diverses initiatives et mesures que la Ville s'engage à entreprendre et à mener à bien afin d'atteindre la réalisation des cibles de croissance de l'offre de logement et des cibles supplémentaires en rapport avec l'évaluation des besoins en matière de logement et les autres exigences, cibles ou engagements;

CONSIDÉRANT QUE les engagements décrits dans le plan d'action proposé à exécuter et/ou à réaliser au cours de la durée du Fonds pour accélérer la construction de logements (2026), sont raisonnables et viables en assurant les ressources nécessaires pour mener à bien les engagements;

CONSIDÉRANT QUE l'administration générale et les membres du conseil ont pris connaissance des affirmations inscrites à la déclaration d'intégrité;

CONSIDÉRANT QUE l'administration générale et les membres du conseil informe que les informations contenues dans le cadre de cette déclaration sont valides;

CONSIDÉRANT QUE les services du consultant M. Martin Lecompte ont été retenus pour accompagner la Ville dans l'élaboration de son plan d'action et de son projet de développement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le plan d'action proposé qui indique les diverses initiatives et mesures que la Ville s'engage à entreprendre et à mener à bien afin d'atteindre la réalisation des cibles de croissance de l'offre de logement et des cibles supplémentaires en rapport avec l'évaluation des besoins en matière de logement et les autres exigences, cibles ou engagements.

DE confirmer que les engagements décrits dans le plan d'action proposé à exécuter et/ou à réaliser au cours de la durée du Fonds pour accélérer la



construction de logements (2026), sont raisonnables et viables en assurant les ressources nécessaires pour mener à bien les engagements.

DE confirmer que les informations contenues dans le cadre de la déclaration d'intégrité sont valides.

DE déposer dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (Canada) une demande d'aide financière au Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) selon les exigences minimales en matière de documentation.

DE nommer M. Martin Lecompte, consultant, agissant comme collaborateur principal de la demande d'aide financière au programme FACL.

DE mandater M. Martin Lefebvre, maire et/ou Mme Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière comme signataires de tous documents pertinents à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

124-06-23 12.1 <u>Dépôt – Rapport de gestion contractuelle – Loisirs et culture</u>

En vertu du règlement sur la gestion contractuelle, Mme Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le registre des contrats octroyés à ce jour dans le secteur des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

125-06-23

13.1 Adoption – Règlement n° 598 sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement n° 598 sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions a dûment été donné et que ledit projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le Règlement n° 598 sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



126-06-23

13.2 Adoption – Règlement nº 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 232 000 \$ pour l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement n° 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 232 000 \$ pour l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs a dûment été donné et que ledit projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le Règlement n° 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 232 000 \$ pour l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

127-06-23 <u>Levée de la séance</u>

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ Martin Lefebvre Maire ORIGINAL SIGNÉ Karine Demers Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

